

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202306/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 10/06/2023 L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 juin 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 19
Votants : 19

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBouc Jacky, LEFFRAY Stéphane, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

Mme ROBIN est élue secrétaire de séance.

PROJET DE NOUVELLE SALLE ASSOCIATIVE : RESTITUTION DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES ASSOCIATIONS

A la suite du questionnaire écrit et des entretiens individuels menés auprès des associations, il ressort un besoin d'aménagements qualitatifs et de modernisation de la salle associative, plutôt qu'une extension de surface. Ces aménagements consisteraient en la création d'un véritable hall d'accueil, d'un bar, d'une salle de rangement et d'un vestiaire.

Si un agrandissement, demandé par deux associations, devait être envisagé, une salle demi-jauge par rapport à la salle actuelle serait suffisante.

Des améliorations de l'existant sont également évoquées :

- un espace dédié fermant à clé dans le local de rangement
- un parking plus grand. Toutefois, le parking en cours d'aménagement rue de Souigné va permettre le stationnement de 17 véhicules supplémentaires.
- une sonorisation neuve et une scène plus grande.

Au vu de ces éléments, le conseil à l'unanimité :

- donne son accord pour lancer une réflexion relative à la restructuration-extension de la salle
- autorise le maire à recourir à un prestataire extérieur (bureau d'étude, économiste de la construction) en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité à signer tout acte ou devis à cet effet.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 23/06/2023